**Réunion de mobilisation des conseillers prud’hommes employeurs du Rhône  
Lundi 7 janvier 2019 – 17h00  
Cité des entreprises  
60, avenue Jean Mermoz – Lyon 8  
(RDC – Salle Marius BERLIET)**

**1/ Déroulé de la soirée :**

**17h00/18h00 : Réunion de mobilisation**

**Objectifs de la réunion de mobilisation :**

* Rappel des droits et devoirs des conseillers prud’hommes employeurs
* Bilan d’une première année de mandat
* Consignes de vote en vue des AG de janvier 2019 (CPH de Lyon)
* Echange et réponses aux questions
* Faire connaissance

**17h00**: Mot d’accueil de Laurent FIARD, président du MEDEF Lyon-Rhône

**17h10** : Prise de parole des présidents des conseils de prud’hommes du Rhône

* Pierre VION, président du conseil de prud’hommes de Lyon
* Jean YERDAMIAN, président du conseil de prud’hommes de Villefranche sur Saône

**17h30** : Prise de parole des présidents des organisations patronales partenaires

* Laurent FIARD, président du MEDEF Lyon-Rhône
* Sylvain FORNES, président de l’U2P Rhône et Métropole
* Luc PIERRON, responsable emploi de la FDSEA du Rhône
* Stanie SIVRAIS, représentant Anita POUTARD, présidente de la FEPEM Auvergne-Rhône-Alpes
* François TURCAS, président de la CPME Rhône et Rhône-Alpes

**18h00** : Cocktail

**2/ Mot d’accueil de Laurent FIARD**

* **Bienvenue** aux représentants des cinq organisations patronales ici présents (MEDEF, CPME, U2P, FDSEA, FEPEM), aux présidents employeurs des CPH de Lyon et de Villefranche et aux présidents de sections, aux membres du Bureau du MEDEF Lyon-Rhône, et aux représentants des branches professionnelles présents.
* **Bienvenue** et merci à vous tous, conseillers prud’hommes employeurs du Rhône, qui achevez votre première année de mandat, et qui êtes présents ce soir.
* Je tiens à vous dire un immense MERCI pour le travail considérable que vous avez accomplissez bénévolement en vous dévouant pour la cause des entreprises.

Par ce travail important, qui ne bénéficie pas à mon sens de la reconnaissance qu’il mérite, vous contribuez à faire des conseils de prud’hommes de notre département des juridictions de qualité, reconnues comme telles au plan national par les plus hautes autorités.

J’attache pour ma part une très grande importance au fonctionnement de la juridiction prud’homale sous sa forme actuelle. Je pense qu’il est sain que les conflits du travail qui naissent dans les entreprises soient réglés par les acteurs du travail eux-mêmes, c’est-à-dire les employeurs et les salariés. Je suis personnellement hostile à toute forme d’échevinage qui aboutirait à faire trancher le litige par un magistrat, certes professionnel, mais très éloigné du monde de l’entreprise, de ses contraintes, de ses usages.

Par le travail que vous accomplissez, vous montrez également que les employeurs avec les salariés, savent faire preuve d’un sens des responsabilités suffisant pour, le moment venu, se mettre d’accord pour mettre fin à un conflit, et jouer ainsi le rôle de régulation que l’on attend d’eux.

A Lyon, mais aussi à Villefranche, après avoir connu une période caractérisée par un nombre croissant d’affaires, ainsi que par un transfert de celles-ci de l’industrie vers le commerce et les activités diverses, vous enregistrez un reflux lié pour une large part, à la mise en œuvre de la rupture conventionnelle. Sur le plan procédural, les effets de la loi Macron se font sentir, contribuant également à cette baisse du contentieux.

Du côté de nos organisations, il nous appartient de mettre en lumière l’importance de la juridiction prud’homale pour les entreprises et de montrer également que la cause de l’employeur mérite d’être défendue aux prud’hommes, car contrairement à une idée encore largement répandue, l’entreprise peut faire triompher le droit devant cette juridiction. De ce point de vue, nous devons considérer que nos meilleurs ambassadeurs pour faire connaitre les prud’hommes aux entreprises sont nos conseillers eux-mêmes. Aussi, je me permets ici de vous solliciter amicalement pour que vous acceptiez de jouer ce rôle chaque fois que vous le pourrez.

Je vous remercie également pour la disponibilité dont vous faites preuve. Je mesure en effet l’engagement que représente un mandat prud’homal. Au-delà du temps strictement nécessaire à la tenue des audiences de conciliation et de jugement, nous n’ignorons pas tout le temps qu’il vous faut donner, soit dans le cadre de la procédure prud’homale elle-même (réouverture des débats, délibérés, audiences de départage…), soit en dehors de celle-ci, pour les multiples besoins de la cause : rédaction des jugement (y compris sur le temps personnel et familial), réunions de section, sans parler des indispensables séances de formation, gage de la qualité des décisions rendues ; et sans parler du temps nécessaire pour ceux d’entre vous ayant accepté d’assumer la présidence d’une section, voire du Conseil lui-même.

* Après une année de mandat (et parfois beaucoup plus pour les plus anciens d’entre vous) vous voilà donc au cœur de l’action. A ce stade, vous avez déjà connu les affres d’une candidature « nouvelle formule » caractérisée par le passage de l’élection à la désignation, par l’instauration du critère de la représentativité et par la mise en œuvre d’une parité stricte, à peine de nullité, et vous arrivez au terme d’un premier cycle annuel, qui a dû vous permettre de vous familiariser avec l’instance prud’homale.
* Dans le cadre du passage de l’élection à la désignation, vous aurez noté que nous avons procédé il y a peu à des désignations complémentaires, visant à remplacer certains conseillers qui nous ont quitté, ou qui ont démissionné en cours d’année.

Je salue la mémoire de M Gérard MARGUERON, décédé dernièrement, et qui présidait la section encadrement du CPH de Villefranche. J’adresse ici des condoléances sincères à sa famille, et à vous aussi, conseillers de Villefranche, qui l’avez connu et apprécié.

Je souhaite également la bienvenue aux trois nouveaux conseillers désignés à Lyon, et leur souhaite une bonne entrée en fonctions, sachant qu’ils pourront compter sur l’aide et le soutien de leurs collègues employeurs.

Dans la mesure où nous sommes désormais en mode « désignation », nous aurons ainsi chaque année la possibilité de désigner quelques nouveaux conseillers. En conséquence, j’invite chacun d’entre vous à ne pas hésiter à orienter vers vos organisations professionnelles respectives, les personnes que vous sauriez intéressées par un mandat prud’homal. Nous pourrons alors instruire leur candidature, et ainsi, alimenter un vivier de candidats.

En cette période de vœux, et comme le veut l’usage, je saisis l’occasion de notre réunion de ce jour pour formuler quelques rappels utiles en ce début d’année :

**Tout d’abord, vous n’êtes pas seuls** : Vous savez que vous pouvez compter non seulement sur le soutien des organisations professionnelles qui vous ont désigné, mais aussi sur celui de vos chefs de file, au sein de votre conseil et de votre section.

Tout aulong de votre mandat, **vous serez invités à l’exercer conformément à l’éthique**, non seulement d’un mandataire patronal, mais de surcroît, d’un magistrat. C’est tout le sens du serment que vous avez prêté officiellement avant votre entrée en fonctions. C’est aussi le sens de la lettre de mandat que tous les conseillers issus du MEDEF ont reçu il y a un an, précisant les droits et devoirs d’un mandataire, et à laquelle était jointe la charte du mandataire.

**La formation n’est pas une option** : Elle est obligatoire, et comme je l’ai dit, elle est aussi le gage de la qualité des décisions rendues. Comme vous le savez, notre droit du travail est évolutif, et il est donc nécessaire de se recycler en permanence afin de toujours être « à la page ». Un programme annuel de formation vous sera adressé très prochainement. Merci d’intégrer dès réception les dates de formation dans votre agenda afin de garantir votre présence.

Enfin, pour conclure mon propos, je souhaite formuler pour vous tous des vœux de réussite et d’épanouissement dans votre mandat prud’homal. Ce mandat est passionnant et la tâche est exaltante. Vous y trouvez, j’en suis sûr, beaucoup de satisfaction. Comme vous le savez, la juridiction prud’homale est aussi un indicateur avancé du climat des affaires et un baromètre de l’emploi. Vous en êtes les acteurs. Aussi, permettez-moi ici de vous adresser mes très sincères félicitations, ainsi que mes encouragements à poursuivre dans ce beau service que vous rendez aux entreprises et à la collectivité. Encore merci et bonne année à tous !

**3/ Prise de parole des présidents des organisations patronales partenaires (MEDEF, CPME, U2P, FDSEA, FEPEM)**

**Appel à la mobilisation en vue de l’AG du CPH de Villefranche du 14 janvier 2019, et de celle de Lyon du 17 janvier 2019**

**Intervention de Laurent FIARD :**

* Notre réunion de ce jour constitue un appel à la mobilisation et à la cohésion du collège employeur autour de ses chefs de file, Pierre VION à Lyon, et Jean YERDAMIAN à Villefranche
* Ne jamais perdre de vue qu’en tant que conseillers employeurs, vous serez au service de l’intérêt supérieur des entreprises, et que c’est la recherche du bien commun en ce domaine, qui fait toute la noblesse de votre mission
* A Lyon comme à Villefranche, pour l’image de la juridiction auprès des entreprises et de leurs dirigeants, il est important que le collège employeur s’affiche uni et soudé
* En vue des assemblées générales des 8 et 17 janvier, la consigne est donc simple : Serrez les rangs ! Soyez présents aux AG et apportez votre soutien aux candidats présentés par vos organisations
* Respectez les consignes de vote et soyez attentifs aux modalités pratiques des scrutins (Pour les conseillers de Lyon, vous avez reçu fin décembre un courrier à ce sujet. Pensez en particulier à retourner votre pouvoir, même si vous avez prévu d’être présent afin de vous mettre à l’abri d’un impondérable de dernière minute)
* Merci d’avance de votre mobilisation. Nous vous assurons pour notre part de notre présence à vos côtés.
* Je vous souhaite dès à présent des AG aussi unies et resserrées que possible autour de vos présidents/vice-présidents de conseil et de section

**Interventions de :**

* Sylvain FORNES, président de l’U2P Rhône et Métropole
* Luc PIERRON, responsable emploi de la FDSEA du Rhône
* Stanie SIVRAIS, représentant Anita POUTARD, présidente de la FEPEM Auvergne-Rhône-Alpes
* François TURCAS, président de la CPME Rhône et Rhône-Alpes

Merci à tous pour votre présence aujourd’hui. Je vous invite maintenant à partager autour d’un verre un moment de convivialité bien mérité.

**Eléments en vue de l’assemblée générale du CPH de Lyon :**

**Jeudi 17 Janvier 2019 :          9h00 à 12h00**  Assemblée générale du collège employeur (élection Pt, Pts de section…) présence obligatoire.

**14h00 à 16h00**Assemblée pleinière du conseil.

**16h30 à 20h00** Rentrée solennelle.

**Consignes de vote pour l'élection des** **Présidents/VPts du CPH de Lyon pour l'année 2019.**

Présidence du Conseil :                                         **Pierre VION**

Vice-Présidence de la section Agriculture :          **Elisabeth RECORBET**  
Suppléante :                                                     **Monique BLANC**

Présidence de la section Activités Diverses :           **Guy LABOPIN**   
Suppléante :                                                       **Pascale DUMAIRIE**

Vice-Présidence de la section Commerce :            **Georges SERRAND**  
Suppléant :                                                       **David BERNARD**

Président de la section Encadrement :                 **Denis-François ROUX**  
Suppléant :                                                      **Jean-Pierre QUINCIEU**

Président de la section Industrie :                        **Jean-Claude RUTZ**  
Suppléant :                                                        **Martial TROUVE**

Président formation Référés :                             **Patrick FOURNIALS**  
Suppléante :                                                     **Marie-Christine MONGE**

**Eléments en vue de l’assemblée générale du CPH de Villefranche :**

-AG le mardi 08/01/2019 à 8h30

- Audience solennelle le lundi 14/01/2019 à 11h

**Consignes de vote pour l'élection des** **Présidents/VPts du CPH de Villefranche pour l'année 2019**

**SECTION INDUSTRIE**

Catherine ADAM ou Stéphan GENIE Présidence

**SECTION COMMERCE**

Philippe COGEZ Vice-Présidence

**SECTION AGRICULTURE**

René HUG Présidence

**SECTION ACTIVITES DIVERSES**

Olivier BROALY ou Valérie BERRARD Présidence

**SECTION ENCADREMENT**

Denis MATHIEU Vice-Présidence

**FORMATION DES REFERES**

Jean YERDAMIAN, Emmanuel LAPORTE-WEYWADA, Philippe COGEZ

Caroline LAFAURE et Stéphan GENIE ou Catherine ADAM